



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE
TD/B/COM.1/78
12 janvier 2006
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base
Dixième session
Genève, 6-10 février 2006
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'APPLICATION DES CONCLUSIONS
CONCERTÉES ET DES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION,
NOTAMMENT SUR LE SUIVI DE L'APRÈS-DOHA***

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Conformément au paragraphe 10 des lignes directrices pour le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, adoptées par le Conseil du commerce et du développement lors de l'examen à mi-parcours effectué à sa dix-neuvième session extraordinaire (tenue à Bangkok du 29 avril au 2 mai 2002), le secrétariat présente ci-après un rapport intérimaire sur l'application des conclusions concertées et des recommandations que la Commission a formulées à son intention à sa neuvième session (tenue du 14 au 18 mars 2005). Le texte en italique est celui des recommandations et conclusions concertées.

* Le rapport paraît à cette date parce que l'on a voulu brosser un tableau aussi complet que possible des activités exécutées depuis la neuvième session de la Commission.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. COMMERCE ET OBJECTIFS DE LA DÉCLARATION DU MILLÉNAIRE ..	3
II. SECTEURS NOUVEAUX ET DYNAMIQUES DU COMMERCE MONDIAL	8
III. ACCÈS AUX MARCHÉS, PÉNÉTRATION DES MARCHÉS ET COMPÉTITIVITÉ	9
IV. PRODUITS DE BASE.....	11
V. LE COMMERCE DES SERVICES ET SES INCIDENCES SUR LE DÉVELOPPEMENT	14
VI. COMMERCE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT	17

I. COMMERCE ET OBJECTIFS DE LA DÉCLARATION DU MILLÉNAIRE

Eu égard à la contribution de la CNUCED à la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs figurant dans la Déclaration du Millénaire, et à l'examen approfondi de la mise en œuvre de la Déclaration qui doit avoir lieu en 2005, la Commission recommande à la CNUCED:

a) De contribuer à l'intégration du développement dans le commerce international et les négociations commerciales, en particulier les négociations du Cycle de Doha, par ses travaux de formation de consensus, d'analyse, d'assistance technique et de renforcement des capacités, conformément au mandat défini dans le Consensus de São Paulo;

b) De contribuer à la préparation de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale chargée d'examiner les progrès accomplis dans la réalisation des engagements figurant dans la Déclaration du Millénaire, qui se tiendra en septembre 2005, s'agissant en particulier de la contribution du commerce et des négociations commerciales à la réalisation des objectifs de développement;

c) De soutenir les efforts de renforcement des capacités dans les pays en développement concernant l'élaboration des politiques commerciales, les négociations commerciales, y compris les négociations d'adhésion à l'OMC, et les produits de base, comme prévu dans le Consensus de São Paulo (par. 95). La CNUCED devrait également renforcer son assistance technique pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement, conformément au paragraphe 66 du Consensus de São Paulo.

1. *Mesures prises:* Contribuer à l'intégration du développement dans le commerce international et les négociations commerciales est quelque chose que la CNUCED fait systématiquement dans le cadre des délibérations des instances intergouvernementales et de ses travaux de formation de consensus, d'analyse et de recherche, et par l'assistance technique et le renforcement des capacités.

2. En ce qui concerne les délibérations des instances intergouvernementales, la CNUCED a participé activement, par des contributions, au processus préparatoire du Sommet mondial de 2005 sur les questions se rapportant au commerce et au développement. Elle a, en particulier, contribué aux travaux de l'Équipe de travail du Projet du Millénaire et à son rapport sur le commerce pour le développement. Un appui technique a été fourni à un certain nombre de réunions préparatoires organisées par des pays en développement en vue, notamment, du Sommet mondial de 2005. Il s'agissait du deuxième Sommet du Sud, qui s'est tenu à Doha (Qatar) en juin 2005, de la Réunion ministérielle sur les difficultés auxquelles doivent faire face les pays d'Asie et du Pacifique pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 et au-delà (août 2005), de la Conférence ministérielle arabe sur la sixième Conférence ministérielle de l'OMC dans le contexte de la Déclaration du Millénaire (septembre 2005), de la Conférence internationale sur la contribution des politiques de la concurrence à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays en transition (septembre 2005), ainsi que d'un atelier régional pour les PMA et les pays africains sur la contribution du commerce des produits de base aux objectifs du Millénaire pour le développement (novembre 2005). La CNUCED a fourni une assistance consultative et des documents techniques

pour les réunions en question et a également assuré les services fonctionnels pour plusieurs d'entre elles.

3. Depuis 2002, le Conseil du commerce et du développement réalise un examen annuel des questions de développement figurant dans le programme de travail de l'après-Doha. À sa cinquante-deuxième session, en octobre 2005, il a conclu, à l'issue de cet examen, que les progrès concernant le système commercial multilatéral devaient être liés aux progrès dans la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment des objectifs du Millénaire pour le développement, comme réaffirmé au Sommet mondial de 2005¹. Plusieurs pays ont souligné que le développement économique nécessitait une certaine flexibilité en matière de libéralisation du commerce, des innovations institutionnelles, des investissements en capital humain et en infrastructures de développement, un accès universel aux services essentiels et une compétitivité des capacités productives permettant aux pays en développement d'atteindre leurs objectifs de développement à un rythme compatible avec leur niveau de développement. Il a été reconnu que la CNUCED pouvait et devait contribuer à amener les négociations de Doha à une conclusion favorable au développement dans les délais prévus. Les délibérations intergouvernementales ont été facilitées par la note du secrétariat intitulée «Examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au Programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement» (TD/B/52/8). On trouvait dans ce rapport une analyse détaillée des questions intéressant les pays en développement dans les négociations du Cycle de Doha, depuis la décision adoptée par le Conseil général de l'OMC le 1^{er} août 2004; on y trouvait également des suggestions à l'intention des décideurs et des négociateurs commerciaux dans les domaines où un consensus était nécessaire pour réellement faire du Cycle de Doha un cycle du développement.

4. La CNUCED a continué à participer aux réunions d'organes de l'OMC, à faire rapport sur ces réunions et à fournir sur demande des contributions auxdites réunions: Conseil général, Conseil du commerce des marchandises et ses organes subsidiaires, Conseil des services, Conseil des ADPIC, Comité du commerce et de l'environnement, Sous-Comité des PMA, Comité des accords commerciaux régionaux, Organe de supervision des textiles, réunions en rapport avec l'accession de pays à l'OMC, et Organe d'examen des politiques commerciales.

5. La CNUCED contribue de manière systématique à intégrer le développement au commerce par la recherche et l'application d'outils d'analyse, en s'employant à: a) poursuivre l'analyse des implications des questions tarifaires et non tarifaires pour l'accès aux marchés pour les produits non agricoles et les négociations sur l'agriculture, et promouvoir la formation d'un consensus à ce sujet; b) effectuer une analyse approfondie de l'articulation entre le commerce, la réduction de la pauvreté et le développement, en mettant l'accent sur les pays les moins avancés (PMA); c) analyser les implications des accords commerciaux pour les ajustements économiques et sociaux dans les pays en développement; d) fournir un appui concret aux négociateurs commerciaux, en particulier dans le contexte de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles et des négociations sur l'agriculture; e) fournir un appui aux pays en développement pour la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des institutions dans le domaine de l'élaboration des politiques commerciales; f) analyser les interactions entre

¹ Pour davantage de précisions sur ces délibérations, voir le Résumé du Président «Examen des faits nouveaux et des questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement» (TD/B/52/L.6).

les facteurs affectant le commerce et le développement humain grâce à la mise au point de l'Indicateur du commerce et du développement (TDI). Cet indicateur, que l'on trouve dans le nouveau rapport annuel de la CNUCED intitulé «Developing Countries in International Trade 2005» (anglais seulement), vise à contribuer, notamment, à assurer un suivi systématique des objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que des résultats du Sommet mondial de 2005. Il fournit également une indication quantitative du degré d'intégration du commerce dans le développement humain en rendant compte des interactions entre les facteurs qui affectent le commerce extérieur d'un pays et son développement humain, et il ouvre ainsi de nouvelles perspectives sur l'utilisation que les décideurs aux niveaux national et international peuvent faire du commerce mondial pour en tirer des avantages concrets en termes de développement, spécialement pour les pauvres. Cet indicateur aidera également les gouvernements à diagnostiquer les problèmes qui freinent leur dynamisme commercial et apportera des outils pour améliorer la politique commerciale. L'Indicateur du commerce et du développement se mesure continuellement et est en train d'être encore affiné en consultation avec les organisations internationales compétentes.

6. La CNUCED fait partie du Groupe d'experts interinstitutions des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement, qui comprend le Secrétariat de l'ONU dans son ensemble, les institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations internationales. Le Groupe d'experts interinstitutions est chargé d'élaborer et d'analyser les données pour mesurer les tendances de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire. Le Groupe a pour mandat d'examiner les questions méthodologiques et techniques relatives aux indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement et de fournir des contributions au rapport annuel du Secrétaire général des Nations Unies à l'Assemblée générale sur la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire. La CNUCED, avec l'OMC et le CCI, fournit des données ainsi qu'une analyse pour 2 des 16 indicateurs mis au point pour mesurer les progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif 8 (Développer un partenariat global pour le développement) des OMD. Il s'agit de l'indicateur 38 sur *La proportion du total des importations des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés, admises en franchise de droits*, et de l'indicateur 39 sur *Les taux moyens de droit appliqués par les pays développés aux produits agricoles et aux textiles et vêtements en provenance des pays en développement*. Les trois organisations collaborent pour collecter et analyser les données ainsi que pour définir la méthodologie utilisée pour le calcul de ces deux indicateurs.

7. La CNUCED a continué à fournir des contributions analytiques et directives sur le système commercial international et les négociations commerciales pour divers rapports établis par les départements de l'ONU sur le suivi de la Déclaration du Millénaire, du Consensus de Monterrey, et pour l'étude intitulée «La situation économique et sociale dans le monde».

8. En ce qui concerne l'assistance technique et le renforcement des capacités, avec les fonds extrabudgétaires provenant de pays et d'institutions donateurs, la CNUCED a élaboré et met en œuvre de nombreux projets d'assistance technique et de renforcement des capacités pour les pays en développement, notamment les PMA et les pays africains, ainsi que pour les pays en transition. Pour ce qui est des négociations commerciales et de la diplomatie commerciale, les négociations du Cycle de Doha sont entrées dans une phase extrêmement intense et exigeante pour les pays en développement, compte tenu des préparatifs en vue de la sixième Conférence ministérielle de l'OMC, et la CNUCED a aidé les pays en développement qui en faisaient

la demande à s'y préparer. La CNUCED a fourni des contributions au deuxième Sommet du Sud (juin 2005), à la Réunion des ministres du commerce de l'Union Africaine qui s'est tenue au Caire (juin 2005) et à Arusha (novembre 2005), à la Réunion des ministres du commerce des PMA qui s'est tenue à Livingstone (juin 2005), à la Réunion ministérielle arabe tenue à Amman (septembre 2005), et à la Réunion des ministres du commerce des États ACP (novembre 2005). En outre, plusieurs réunions et séminaires techniques ont été organisés pour des pays particuliers, à savoir le Nigéria, le Zimbabwe, la République-Unie de Tanzanie, le Cameroun, le Kenya, le Ghana, l'Ouganda, le Mali, la Zambie, ou pour des groupes de pays comme les PMA. La CNUCED, avec le Ministère du commerce appuyé par le DFID (Département britannique du développement international), aide le Gouvernement indien (Ministère du commerce) à s'engager davantage en tant que partie prenante nationale dans les négociations de Doha et les stratégies de développement afin de tirer parti des nouvelles possibilités commerciales. Grâce à ce projet, diverses consultations de parties prenantes ont été facilitées dans le cadre des négociations de Doha en vue de préparer la sixième Conférence ministérielle de l'OMC. La CNUCED a également poursuivi son appui en ce qui concerne les négociations commerciales ACP-Union européenne, les négociations sur la zone de libre-échange des Amériques, les négociations commerciales régionales entre pays en développement, l'accession à l'OMC, le règlement des différends à l'OMC, et le SGP ainsi que les autres préférences commerciales.

9. Certains de ces projets spécifiques comportent une assistance aux pays candidats à l'accession à l'OMC, en particulier les PMA, ainsi qu'aux pays en transition; des activités relevant de la diplomatie commerciale; des projets liés aux négociations sur les services, ainsi qu'une assistance à titre individuel aux négociateurs commerciaux en poste à Genève ainsi qu'une assistance à des groupes de pays en développement sur le commerce des services; une assistance en matière de règlement des différends touchant le commerce international, l'investissement et la propriété intellectuelle; des activités au titre du JITAP pour 16 pays africains; et un programme de renforcement des capacités financé par le PNUD pour le développement du commerce en Afrique. Les activités de formation organisées pour les représentants des gouvernements, du secteur privé, des instituts de formation et de la société civile dans les pays en développement comportent un volet important d'appui technique. C'est ainsi que trois modules de formation ont été élaborés ou mis à jour concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires, l'antidumping et le commerce des textiles et des vêtements après l'expiration de l'Accord sur les textiles et les vêtements. D'autres matériels pédagogiques – exposés PowerPoint, documents de base et matériel de téléenseignement – ont été élaborés et fournis aux participants. Des éléments de téléenseignement ont été incorporés à la formation des négociateurs commerciaux participant aux négociations dans le cadre de l'OMC et ont été suivis de séminaires. Il y a eu notamment un cours régional de formation à l'intention des responsables du commerce participant aux négociations de l'OMC sur le commerce des services provenant de trois pays asiatiques (Viet Nam, Laos et Cambodge) et de quatre pays africains (Bénin, Guinée, Mali et Togo).

10. Apporter un appui au cours du processus d'accession à l'OMC est un volet essentiel du programme d'assistance technique de la CNUCED. Elle a continué de fournir une assistance aux 16 pays candidats à l'accession à l'OMC, y compris à tous les PMA dans cette situation. Cette assistance se compose de missions consultatives, d'activités de formation de responsables des questions liées à l'OMC, de l'achat de matériel informatique et de services de consultants dans des domaines spécifiques pour aider l'équipe de négociation. Des missions consultatives

techniques se sont rendues, par exemple, en Azerbaïdjan, au Bhoutan, au Cap-Vert, en Éthiopie, au Laos, au Soudan et au Yémen, afin d'aider ces pays à se préparer à la réunion de leur groupe de travail. Des sessions de formation intensive ont été organisées à Genève et dans les capitales pour les membres des équipes de négociation sur la façon d'aborder les réunions du Groupe de travail sur l'accession. Un atelier sur l'accession a été organisé au Yémen, auquel ont participé tous les PMA candidats à l'accession et deux PMA admis depuis peu (Cambodge et Népal), avec la participation de représentants du secteur privé et de la société civile. L'accession à l'OMC a été au centre d'un cours de formation au titre du paragraphe 166, organisé à Prague en juillet 2004, qui a été suivi par des participants de pays européens candidats à l'accession. Un appui a été apporté au Viet Nam pour former des formateurs dans le domaine des négociations commerciales au titre du renforcement des capacités dans le domaine du commerce, action qui s'inscrit dans le renforcement des capacités à long terme. Cette assistance était principalement axée sur *les besoins du pays après son accession* et sur les besoins spécifiques des établissements de formation.

11. Dans le cadre d'un projet sur le Règlement des différends relatifs au commerce international, aux investissements et à la propriété intellectuelle, la CNUCED a réalisé des activités consistant à i) produire et diffuser des modules de formation dans les domaines du commerce international, de l'investissement et de la propriété intellectuelle et des programmes de formation s'y rapportant² et ii) dispenser une formation pertinente et centrée sur le règlement des différends relatifs au commerce international, à l'investissement et à la propriété intellectuelle. Les bénéficiaires de cette assistance restent les fonctionnaires, juristes et négociateurs commerciaux, universitaires, praticiens du droit, avocats représentant des associations professionnelles, sociétés et cabinets d'avocats, ainsi que les milieux d'affaires des pays en développement. En 2005, quelque 90 spécialistes fonctionnaires et autres venus de 30 pays, dont 10 étaient des PMA, ont été formés au cours de deux ateliers régionaux organisés respectivement en Afrique et en Asie. Plus d'un tiers des participants étaient des femmes.

12. La CNUCED a lancé une série de réunions interactives ouvertes visant à rendre plus accessibles aux négociateurs commerciaux et aux autres parties prenantes les décisions rendues par les groupes spéciaux et l'Organe d'appel de l'OMC. Deux réunions-déjeuners ont eu lieu jusqu'à présent: l'une était consacrée à l'affaire *États-Unis-Jeux et paris* et l'autre à l'affaire *CE-Sucre*. Ont pris la parole des universitaires et des praticiens travaillant sur le commerce international, ainsi que des délégués et des collaborateurs d'organisations intergouvernementales situées à Genève. Ces réunions sont ouvertes aux délégués des pays, aux organisations intergouvernementales, aux organisations non gouvernementales et aux universitaires.

13. Dans le cadre d'un projet financé par le compte de l'ONU pour le développement, la CNUCED a réalisé plusieurs activités. Comme cela a déjà été indiqué, il s'agissait des activités suivantes: a) une conférence internationale sur la contribution des politiques de concurrence à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays en transition; b) la Conférence ministérielle arabe sur la sixième Conférence ministérielle de l'OMC

² Environ 10 000 supports électroniques (CD-ROM) et copies papier des modules de formation sur les questions de fond relatives au règlement des différends concernant le commerce et l'investissement ont été élaborés et distribués.

dans le contexte de la Déclaration du Millénaire; c) un atelier régional pour les PMA et les pays africains sur la contribution du commerce des produits de base aux objectifs du Millénaire pour le développement; d) l'élaboration d'un site Web qui comporterait une bibliothèque électronique et faciliterait l'échange d'expériences et la mise en place d'un réseau sur le commerce et les objectifs du Millénaire pour le développement.

14. Pour ce qui est de la coordination à l'échelle de l'ONU du suivi du Sommet mondial de 2005, la CNUCED, en qualité de coordonnateur du Groupe de travail du commerce du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales du Conseil économique et social, a chargé le Groupe de travail de proposer des solutions coordonnées propres à maximiser les synergies entre la CNUCED, des commissions régionales de l'ONU, le PNUE et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU.

II. SECTEURS NOUVEAUX ET DYNAMIQUES DU COMMERCE MONDIAL

La Commission, à sa neuvième session, a pris note du rapport de la première Réunion d'experts (février 2005) qui a lancé le processus d'examen sectoriel des secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial et examiné la délocalisation de services grâce aux technologies de l'information, les produits liés aux sources d'énergie renouvelables, y compris les biocarburants et les textiles et les vêtements. Elle s'est félicitée de l'attention particulière qui est accordée aux besoins des pays en développement, notamment des PMA. Elle a décidé que des examens sectoriels annuels des secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial continueraient d'être organisés dans le cadre d'une réunion d'experts. Elle a recommandé également que la CNUCED entreprenne des activités de renforcement des capacités aux niveaux national, sous-régional et régional par le biais de projets pilotes afin d'aider les pays en développement à participer à de tels secteurs, y compris les secteurs indiqués dans le rapport de la Réunion d'experts (TD/B/COM.1/EM.26/3). La Commission a invité les institutions et pays donateurs à soutenir ces efforts de renforcement des capacités.

15. *Mesures prises:* Le deuxième examen sectoriel des secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial a été effectué par la Réunion d'experts qui s'est tenue du 24 au 26 octobre 2005³. Cette réunion a examiné les politiques et les mesures nationales et internationales permettant de renforcer la participation des pays en développement dans les trois secteurs suivants: a) électronique, b) poissons et produits de la pêche, c) produits sidérurgiques et produits spécialisés dérivés. Une attention particulière a été accordée aux pays les moins avancés (PMA) et aux pays africains. Ont participé à la Réunion des responsables publics – ministres, hauts fonctionnaires et experts – provenant de pays développés, de pays en développement et de pays en transition, ainsi que des représentants d'entreprises privées et d'associations sectorielles, des universitaires et des représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

³ Voir «Rapport de la Réunion d'experts sur les secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial» (TD/B/COM.1/EM.28/5).

16. Un projet pilote est en préparation en vue d'étudier les moyens d'accroître la participation de plusieurs pays subsahariens dans le secteur de l'électronique, avec la participation de sociétés internationales de premier plan.

III. ACCÈS AUX MARCHÉS, PÉNÉTRATION DES MARCHÉS ET COMPÉTITIVITÉ

La Commission a décidé que la CNUCED devait intensifier ses travaux sur les interactions entre l'accès aux marchés, la pénétration des marchés et les facteurs de compétitivité, et leurs incidences sur les exportations des pays en développement. La CNUCED devrait également étudier les conséquences des obstacles non tarifaires. Elle devrait continuer d'analyser les défis et les perspectives de la libéralisation du commerce, s'agissant en particulier de l'effritement des préférences, ainsi que de l'utilisation et de l'amélioration des schémas de préférences. La CNUCED devrait continuer de soutenir les initiatives commerciales Sud-Sud, dont le Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC). La Commission a noté que la cinquième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, qui se tiendra à Antalya (Turquie) en novembre 2005, devrait être une bonne occasion de s'attaquer aux pratiques anticoncurrentielles qui sont préjudiciables à l'entrée sur les marchés des exportations des pays en développement.

17. *Mesures prises:* La Réunion d'experts sur «les obstacles non tarifaires: méthodes, classification, quantification et incidences sur le développement» s'est tenue du 5 au 7 septembre 2005⁴. La Réunion a traité un vaste ensemble de questions liées aux obstacles non tarifaires et a porté essentiellement sur des questions techniques et théoriques telles que la classification et la quantification des obstacles non tarifaires, et sur la constitution ou le renforcement de partenariats avec les organisations internationales compétentes et autres parties intéressées pour régler globalement et durablement la question des obstacles non tarifaires. À titre de mesures concrètes de suivi, le Secrétaire général de la CNUCED a annoncé son intention de créer rapidement un groupe informel sur les obstacles non tarifaires, composé d'éminentes personnalités venant des gouvernements, des organisations internationales, des milieux universitaires et de la société civile. La composition de ce groupe est en cours et sera définitivement arrêtée à la fin de l'année 2005.

18. La CNUCED a poursuivi ses travaux sur les préférences commerciales, le commerce Sud-Sud et l'interface entre les accords commerciaux régionaux et le système commercial multilatéral. Elle a aidé les pays en développement et/ou leurs groupements régionaux à accroître l'utilisation des débouchés commerciaux prévus par des arrangements préférentiels existants tels que le SGP, le régime commercial découlant des Accords de Cotonou et d'autres arrangements bilatéraux, notamment par une meilleure compréhension des prescriptions découlant des règles d'origine. Dans sa publication intitulée *Multilatéralisme et régionalisme: la nouvelle interface* (UNCTAD/DITC/TNCD/2004/7), la CNUCED se penche sur les questions relatives aux divers aspects des accords commerciaux régionaux, à savoir celles concernant les règles de

⁴ Voir Rapport de la Réunion d'experts sur les obstacles non tarifaires: méthodes, classification, quantification et incidences sur le développement (TD/B/COM.1/EM.27/3).

l'OMC touchant les accords commerciaux régionaux, les règles d'origine, les accords Nord-Sud, ainsi que l'intégration et la coopération commerciale Sud-Sud. Cette publication fait suite aux forums organisés avant la onzième session de la Conférence sur cette même question⁵.

19. La CNUCED a continué à administrer les notifications reçues des États membres touchant les certificats d'origine et les modifications des schémas de préférences, et elle a en outre organisé, sur demande, des services consultatifs, des sessions d'information et des ateliers sur les schémas de préférences et les règles d'origine pour Oman, le Yémen et la Chine. Elle a également apporté un appui technique pour la collecte d'informations commerciales et tarifaires concernant les schémas de préférences. Ces activités visaient à mieux faire connaître et comprendre aux opérateurs (exportateurs) et aux fonctionnaires responsables du commerce les possibilités offertes par les différents schémas de préférences, et à les aider à se conformer aux règles d'origine et aux autres prescriptions administratives. La CNUCED a également préparé des publications destinées à faciliter l'utilisation des schémas de préférences, en élaborant notamment une liste à jour des pays bénéficiaires des différents schémas de préférences (UNCTAD/ITCD/TSB/Misc.62/Rev.1). La CNUCED est également en train de mettre à jour une série de manuels consacrés à différents schémas de préférences qui constituent des guides simples à utiliser concernant chacun des schémas de préférences.

20. La CNUCED appuie le troisième cycle de négociations engagées dans le cadre du Système global de développement (SGPC). Ce système offre aux pays en développement, notamment aux PMA, un outil idéal pour obtenir un accès préférentiel sur les marchés en pleine croissance du Sud. Le troisième cycle de négociations SGPC est, pour les pays en développement membres de l'Accord, une occasion importante de s'engager activement dans les négociations en vue d'obtenir des avantages commercialement intéressants, à savoir d'élargir leur accès préférentiel aux marchés. Il offre aussi l'occasion à beaucoup d'autres pays en développement, qui ne sont pas encore membres de l'Accord, de participer aux négociations et d'adhérer à l'Accord.

21. La cinquième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives s'est tenue à Antalya du 14 au 18 novembre 2005. Les sujets qui ont été longuement débattus portaient sur les pratiques anticoncurrentielles qui affectent la pénétration sur le marché, notamment les ententes injustifiables, ainsi que les moyens de faciliter l'adoption de lois et de politiques de concurrence par les pays en développement et les pays en transition, de même que la coopération dans ce domaine entre les autorités compétentes et les gouvernements. La Conférence a également organisé un Forum entreprises, au cours duquel des représentants de l'État, des représentants d'entreprises et la société civile ont examiné la question de savoir en quoi la politique de concurrence renforçait la compétitivité des entreprises à l'exportation, en particulier dans les pays en développement. La Conférence a adopté une résolution détaillée, qui a été présentée à l'Assemblée générale et qui reconnaît, entre autres choses, le rôle que la politique de concurrence joue dans la promotion de la compétitivité, le renforcement de l'entrepreneuriat, la facilitation de l'accès aux marchés et de l'entrée sur les marchés et le renforcement de l'équité du système commercial international, ainsi que dans la contribution que la libéralisation du commerce apporte au développement.

⁵ «Forum sur le multilatéralisme et le régionalisme: la nouvelle interface», 8 juin 2004, Rio de Janeiro (Brésil).

La résolution a en outre réaffirmé la validité de l'Ensemble de principes et de règles équitables et a demandé à tous les États membres de ne ménager aucun effort pour appliquer pleinement les dispositions de l'Ensemble. Les États membres ont été invités à accroître la coopération entre leurs autorités chargées de la concurrence et les pouvoirs publics, en particulier lorsque les pratiques anticoncurrentielles ont une portée internationale, cette coopération étant particulièrement importante pour les pays en développement et les pays en transition. La Conférence a également recommandé à l'Assemblée générale de convoquer une sixième conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables sous les auspices de la CNUCED, en 2010.

IV. PRODUITS DE BASE

Comme souligné aux paragraphes 64, 74 et 100 du Consensus de São Paulo, et en tant que contribution à la réalisation des objectifs internationaux de développement, y compris les objectifs figurant dans la Déclaration du Millénaire, et compte tenu du rapport de la Réunion d'experts sur le financement du commerce et du développement dans le secteur des produits de base: mécanismes novateurs de financement (TD/B/COM.1/EM.24/3), la CNUCED devrait:

- a) Continuer d'appliquer une approche globale dans les efforts qu'elle déploie pour contribuer au développement du secteur des produits de base, à sa diversification et à une participation plus efficace des pays en développement à la chaîne d'approvisionnement, et à cet égard s'acquitter pleinement des tâches qui lui ont été confiées;*
- b) Créer aussitôt que possible le Groupe d'étude international sur les produits de base, annoncé à la onzième session de la Conférence à São Paulo; les donateurs et institutions intéressés sont invités à contribuer à rendre le groupe opérationnel;*
- c) Intensifier ses travaux concernant le financement des produits de base, s'agissant à la fois de la mise au point conceptuelle de mécanismes novateurs et d'une assistance pour leur mise en œuvre, en se concentrant sur la contribution du financement à la production par le secteur des produits de base de gains et bénéfices pour le développement en général, et sur la diffusion des stratégies efficaces;*
- d) Appliquer de vigoureux et vastes programmes de renforcement des capacités et des institutions dans ce domaine, couvrant les secteurs public et privé ainsi que les politiques et les mesures nationales et internationales.*

22. *Mesures prises:* Les travaux d'analyse, les réunions intergouvernementales et les activités de coopération technique de la CNUCED prennent en compte de manière globale et intégrée les problèmes rencontrés par les pays en développement tributaires des produits de base, ainsi qu'il ressort des deux rapports sur la promotion de la participation des pays en développement aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial, établis en prévision de la Réunion d'experts sur les secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial tenue du 24 au 26 octobre 2005, concernant les produits sidérurgiques et produits spécialisés dérivés (TD/B/COM.1/EM.28/4) et les produits de la mer (TD/B/COM.1/EM.28/3). Ces rapports ont envisagé dans une perspective globale les questions du développement du secteur des produits de base, de la diversification et d'une participation plus efficace à la chaîne d'approvisionnement.

23. La CNUCED a fourni des contributions à des rapports et des notes d'information soulignant la nécessité et exposant les éléments d'une démarche globale à l'occasion de diverses réunions, parmi lesquelles: i) la Table ronde ministérielle sur les incidences des matières premières sur la lutte contre la pauvreté et le développement durable dans les pays les moins avancés et les autres économies fragiles, organisée en juin 2005 à New York pendant la session du Conseil économique et social; ii) la Table ronde sur le thème «Les défis de la politique internationale pour les produits de base – la problématique du coton», organisée en novembre 2005 à New York pendant la session de l'Assemblée générale; et iii) la session extraordinaire de la Conférence des ministres du commerce de l'Union africaine consacrée aux produits de base en Afrique, tenue à Arusha en novembre 2005. La CNUCED s'est également attachée à promouvoir une démarche globale à l'égard du développement du secteur des produits de base lors de réunions organisées par des ONG, par exemple la réunion de Bridge Initiative sur le thème «La politique agricole contre les objectifs de développement et la logique de la mondialisation» tenue à Dakar les 9 et 10 juin 2005, et de rencontres entre chercheurs, telles que la réunion de l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement sur le thème «La faim et la sécurité alimentaire», à Helsinki du 12 au 14 octobre 2005. Des contributions concernant la question des produits de base ainsi que la démarche et les activités de la CNUCED ont également été fournies dans le cadre des travaux du Comité du commerce et du développement et du Sous-Comité du coton de l'OMC.

24. La CNUCED a joué un rôle actif dans la mise en place d'un important partenariat, le Forum intergouvernemental de l'extraction minière/la métallurgie et du développement durable, initiative majeure visant à optimiser la contribution du secteur des ressources minérales au développement durable. Elle a aussi envisagé les divers aspects de l'équilibre macroéconomique des pays tributaires de ressources naturelles, en tant que problème de développement lié aux produits de base. Une étude approfondie, réalisée en collaboration avec le Conseil international des industries extractives et des métaux et la Banque mondiale, examine les politiques et mesures appliquées dans les cas où les industries extractives ont contribué à une croissance rapide et à la baisse de la pauvreté, et où les conflits relatifs à la répartition des revenus ont pu être évités. Cette étude, qui doit paraître fin 2005, s'articule autour de quatre monographies nationales portant sur le Chili, le Ghana, le Pérou et la République-Unie de Tanzanie.

25. Dans le cadre de ses travaux sur les produits de base, la CNUCED s'emploie à communiquer des renseignements pertinents, aisément accessibles et détaillés. Son programme de services d'information sur les produits de base ne cesse d'être amélioré et étoffé. **Infocomm**, par exemple, fournit via Internet des données à jour sur les principaux produits, tout en aidant à rassembler des informations stratégiques essentielles sur les facteurs fondamentaux qui influent sur le fonctionnement du marché. **Infoshare**, en cours d'élaboration, devrait permettre aux partenaires intéressés de collecter des renseignements sur les prix agricoles à la production et d'autres prix et coûts pertinents (facteurs de production, transports locaux, stockage, frais d'inspection, taux d'intérêt applicables, etc.) ainsi que des informations qualitatives sur des questions telles que les normes nationales de qualité et la liste des exportateurs. Des produits électroniques novateurs et des logiciels de type boîte à outils permettent d'analyser de manière approfondie tel ou tel secteur, comme le cacao. Des publications statistiques et des bases de données donnent en outre une vue d'ensemble du commerce et de la production des produits de base. L'étude *World Commodity Survey* est une publication périodique contenant des renseignements pratiques et inédits sur les marchés, les structures et les innovations concernant plus de 80 produits.

26. S. E. M. Benjamin William Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie, a bien voulu assumer la présidence du Groupe d'étude international sur les produits de base.

Les personnes susceptibles d'en devenir membres ont été recensées et contactées et des donateurs potentiels ont été pressentis. La première réunion du Groupe d'étude devrait se tenir au premier trimestre de 2006. Un plan de travail a été établi pour lui permettre de fonctionner.

27. En matière de financement des produits de base, la CNUCED a créé une base de données relatives aux mécanismes novateurs existant dans ce domaine et prépare actuellement une série d'études sur les nouveaux moyens de financer le secteur des produits de base et les branches d'activité dynamiques afin de promouvoir les meilleures pratiques internationales. Il s'agit notamment de démontrer aux banques locales combien il peut être utile d'innover si elles souhaitent s'ouvrir davantage aux producteurs, aux transformateurs et aux exportateurs dans les pays en développement. Début 2006, il est prévu de lancer simultanément trois études illustrant les progrès réalisés jusqu'ici sur les thèmes suivants: le financement des produits horticoles par effet de levier aux fins de l'expansion des exportations non traditionnelles en Afrique – nouvelles études de cas; le financement structuré des sources d'énergie renouvelables et son potentiel dans les pays en développement; enfin le financement des pêches et les nouveaux produits du secteur bancaire. En outre, des ateliers de formation à l'intention des banques ont été organisés en Inde. La CNUCED met actuellement au point un programme de formation en ligne correspondant. Elle donne également des conseils aux banques et aux gouvernements de pays en développement sur les moyens et structures à adopter pour améliorer le financement du secteur des produits de base. Dans le cas de la Banque islamique de développement, par exemple, le mécanisme pilote de financement structuré du commerce des produits de base lancé en 2005 sera intégré dans la gamme des produits bancaires.

28. La CNUCED a poursuivi son programme de renforcement des capacités en matière de diversification et de développement fondé sur les produits de base, l'accent étant mis sur la mise en place de capacités et de moyens institutionnels dans les secteurs public et privé et la promotion d'une approche multipartite. Un séminaire national à l'intention de la Mongolie, consacré à la diversification des secteurs de l'agriculture et des ressources minérales, au commerce international et au développement, a été organisé à Oulan-Bator du 19 au 21 octobre 2005, en coopération avec le Ministère mongol de l'industrie et du commerce et l'organisme allemand de coopération technique (GTZ), au titre d'un projet relatif à la politique industrielle et commerciale axée sur l'exportation. Comme suite à une demande du Gouvernement mauritanien, un programme d'assistance technique au développement du secteur de la pêche est en cours d'élaboration.

29. La CNUCED a apporté son concours à de petits producteurs de fruits et légumes au Ghana dans le cadre d'un partenariat avec la chaîne suisse de supermarchés Migros, visant à renforcer les capacités d'implantation sur les marchés et le pouvoir de négociation, à dégager des rendements élevés tout en assurant la traçabilité des produits et des approvisionnements constants sur les plans qualitatif et quantitatif, à garantir des méthodes viables de production et à négocier des contrats rentables. La CNUCED joue un rôle crucial d'intermédiaire dans ce programme. Un projet concernant les coûts de mise en conformité aux normes sanitaires et phytosanitaires et aux normes agroalimentaires dans trois PMA africains (Guinée, Mauritanie et Mozambique) permet d'évaluer les difficultés rencontrées par les PMA et les frais qu'ils doivent assumer pour satisfaire aux normes internationales de qualité, en déterminant des politiques et des mesures susceptibles de leur faciliter la tâche. Une aide a également été accordée

en coopération avec un large éventail de parties intéressées, notamment des sociétés privées, pour promouvoir la diversification et le développement économique local dans des zones tributaires des industries extractives. La CNUCED contribue en outre à la planification du développement régional ainsi qu'au processus de sélection de projets de développement à Espinar (Pérou) avec l'appui financier du Fonds commun pour les produits de base.

30. Un autre projet, également financé par le Fonds commun pour les produits de base et exécuté en collaboration avec le Comité consultatif international du coton (CCIC), vise à recenser les principales contraintes pesant sur la production cotonnière dans les pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale et les possibilités d'améliorer la viabilité de ce secteur.

Le rapport technique sur ce projet, comprenant le compte rendu de la réunion tenue à Bamako (Mali) les 28 février et 1^{er} mars 2005, est en cours d'impression.

31. Considérant qu'une bourse panafricaine de produits fournirait aux producteurs éparpillés en Afrique un marché élargi pour leurs produits et offrirait un cadre de transaction unique pour les acheteurs internationaux de produits de base, la CNUCED a apporté son concours aux travaux de l'Union africaine visant à mettre en place un tel dispositif. Les problèmes particuliers des pays tributaires de produits de base et la recherche de solutions, en particulier dans l'optique d'une diversification, ont été pris en compte dans le projet JITAP. Les questions liées aux produits de base occupent une large place dans un nouveau projet financé par le Compte pour le développement, relatif au commerce et aux OMD (dont il est question ci-dessus).

V. LE COMMERCE DES SERVICES ET SES INCIDENCES SUR LE DÉVELOPPEMENT

Conformément au paragraphe 99 du Consensus de São Paulo, et en tenant compte du rapport de la Réunion d'experts sur les aspects des services professionnels et des réglementations relatifs au commerce et au développement (TD/B/COM.1/EM.25/3), la CNUCED devrait continuer de renforcer ses activités d'analyse directive, de formation de consensus et de renforcement des capacités avec l'appui de la communauté des donateurs dans les domaines ci-après, pour favoriser le développement des pays en développement:

- a) Aider les pays en développement à renforcer leurs capacités intérieures de production et à accroître leur participation au commerce des services;*
- b) Réaliser des évaluations du commerce des services conformément au paragraphe 95 du Consensus de São Paulo;*
- c) Réaliser des études sectorielles dans des domaines, secteurs et modes de fourniture intéressant les pays en développement;*
- d) Approfondir les travaux sur les services professionnels et les services aux entreprises dans les domaines indiqués dans le rapport susmentionné de la Réunion d'experts, y compris la délocalisation de ces services;*
- e) Aider les pays en développement à accroître leur capacité d'établir leurs propres priorités de négociation et de négocier des accords commerciaux, notamment en rapport avec l'AGCS et s'agissant d'accords commerciaux régionaux;*
- f) Analyser les réglementations intérieures et les règles de l'AGCS dans une optique de développement.*

32. *Mesures prises*: La CNUCED a continué de venir en aide aux pays en développement, notamment aux PMA, et aux pays en transition pour leur permettre de mieux comprendre les enjeux liés à la mise en place de capacités de fourniture de services et d'un cadre directif correspondant. Cette aide, fournie à l'occasion de plus d'une vingtaine de réunions et de missions d'assistance technique, y compris en facilitant des consultations, avait pour objet de promouvoir l'élaboration d'une politique des services au niveau sectoriel et dans une perspective globale. Fondées sur une approche multipartite, les consultations visaient à faire mieux comprendre les aspects les plus complexes de l'élaboration d'une politique des services dans les pays en développement, à contribuer à l'établissement d'un processus consultatif interne, à analyser les meilleures pratiques et les possibilités découlant de l'accès aux marchés pour leurs services et à définir les besoins en matière de développement.

33. S'agissant des évaluations du commerce des services, plusieurs études ont été achevées ou mises en chantier pour faire progresser le débat sur les incidences de la libéralisation du commerce des services dans les pays en développement, de manière globale ou dans tel ou tel secteur, l'accent étant mis sur la réduction de la pauvreté et les efforts de développement. Les études sectorielles nationales ci-après ont été menées à bien: «Preliminary Assessment of Services and Services trade in Rwanda»; «Services Trade-Related Development Strategies in Tourism and Construction Services in Indonesia»; «Exportar Servicios Profesionales desde Colombia Problemas y Oportunidades»; «Services Trade-Related Development Strategies in Tourism, Telecommunication and Banking Services in Kenya». De nouveaux travaux d'évaluation portant sur certains secteurs de services ont été lancés à la suite de consultations initiales avec les principales parties intéressées en Jordanie, au Guatemala, en El Salvador et en Thaïlande. En outre, la CNUCED a prêté son concours à diverses études nationales d'évaluation réalisées tant dans le cadre de l'intégration régionale (région andine, COMESA et SADC) qu'au niveau national (Cameroun, Congo, Djibouti, Madagascar et République démocratique du Congo). Ce processus d'évaluation a donné lieu à une concertation et à un échange de données d'expérience avec d'autres organisations régionales et internationales ainsi que des ONG.

34. Concernant les études sectorielles, la CNUCED a élaboré une note sur les services de distribution⁶ qui recense les questions en jeu et les enseignements à retenir sur le plan de la politique générale en vue de faciliter l'accès aux circuits de distribution mondiaux des pays en développement pour les biens et services. Elle a aussi établi une note sur les aspects des services d'assurance et des réglementations relatifs au commerce et au développement⁷. Celle-ci appelle l'attention sur la double fonction assumée par l'assurance en tant que service d'infrastructure et service commercial influant sur les activités des particuliers et des entreprises.

35. La CNUCED a continué de contribuer au débat international en cours dans le cadre des négociations de l'AGCS sur le mode 4. Les divers aspects du commerce liés au mode 4 sont pris en considération dans tous ces travaux d'analyse. La CNUCED continue en outre de participer directement aux travaux menés en collaboration avec des organisations internationales établies à Genève au sein du Groupe informel de Genève sur les migrations. Elle a aussi achevé un rapport sur la gestion des négociations relatives aux demandes et aux offres au titre de l'AGCS dans

⁶ TD/B/COM.1/EM.29/2.

⁷ UNCTAD/DITC/TNCD/2005/15.

le secteur de la construction et des services d'ingénierie connexes, qui fournit des contributions supplémentaires aux négociations de l'AGCS en cours.

36. Parmi les travaux de la CNUCED sur les services aux entreprises et les services professionnels, il convient de mentionner une étude intitulée «Moving professionals beyond borders: Mutual recognition agreements and the GATS»⁸. Celle-ci recense les moyens et les démarches envisageables pour permettre aux professionnels de se déplacer temporairement à la faveur d'accords de reconnaissance mutuelle et pour établir des mécanismes facilitant l'adhésion des pays en développement à de tels accords, de façon à élargir leur participation au commerce international des services professionnels et à contribuer à la mise en œuvre de l'article IV de l'AGCS. La CNUCED a également achevé des travaux analytiques sur l'externalisation et le développement, montrant que la tendance à la délocalisation d'un large éventail de services utilisant les technologies de l'information et à la délocalisation des systèmes de gestion s'est nettement accélérée au cours des cinq premières années du nouveau millénaire, ce qui fait de ce secteur l'un des plus dynamiques de l'économie mondiale. Plusieurs pays en développement ont pu s'implanter sur le marché des services délocalisés grâce à leur main-d'œuvre qualifiée et à de moindres coûts salariaux. Les succès qu'ils ont remportés en la matière ont démontré l'importance de ce secteur, susceptible de contribuer notablement à la croissance économique et au développement humain.

37. L'aide aux pays en développement concernant l'AGCS et les accords commerciaux régionaux a été maintenue en faveur des délégations présentes à Genève, notamment celles des PMA et des pays en transition, en particulier dans le cas des négociations sur les demandes et les offres au titre de l'article XIX de l'AGCS et des négociations sur l'élaboration de règles. Une formation spécialisée en groupe sur les capacités de négociation dans le secteur des services a également été assurée, tant à Genève que dans certains pays. Ces activités ont fait une large place au suivi des négociations menées à l'OMC et à l'examen de différentes propositions concernant tant des engagements précis que l'élaboration de règles dans les domaines de la réglementation intérieure et des subventions. Une aide adaptée à des besoins particuliers a été fournie à certaines délégations sur leur demande et, collectivement, à plusieurs pays en développement sur des questions d'intérêt commun. Une assistance a été accordée lors des réunions régionales de divers groupements (SADC, Communauté andine, pays en développement sans littoral, ASEAN, Groupe africain) et de réunions régionales en Amérique latine. Une aide particulière a été fournie aux pays de l'ASEAN et à certains pays arabes dans le secteur des services énergétiques.

38. La CNUCED a réalisé des travaux spécifiques dans le secteur des services financiers pour évaluer les possibilités offertes aux pays en développement par la libéralisation de ces services sur les marchés des pays développés au titre de l'AGCS. En outre, elle a analysé l'incidence de l'adoption de différentes démarches sur les négociations multilatérales en cours au titre de l'AGCS dans le cadre de la libéralisation des services bancaires dans les pays en développement.

39. Concernant l'analyse des réglementations intérieures et des règles de l'AGCS dans une optique de développement, la CNUCED a continué de rassembler des données et des informations sur les subventions et les aides publiques. Ces travaux étaient axés sur les

⁸ UNCTAD/DITC/TNCD/2005/2.

réglementations intérieures, qui occupent une large place dans diverses études sectorielles portant notamment sur les services professionnels, la distribution et les services d'assurance. La CNUCED a achevé un rapport sur «la réglementation intérieure et l'AGCS: défis posés aux pays en développement», qui examine les questions susceptibles de découler de l'application de futures disciplines relatives aux réglementations internes. Les disciplines multilatérales doivent, dans ce domaine, prévoir un traitement spécial et différencié tangible pour les pays en développement, prenant en considération leurs besoins de développement et leurs capacités institutionnelles et réglementaires.

VI. COMMERCE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

La CNUCED devrait poursuivre ses activités d'analyse directive, de formation de consensus et de renforcement des capacités, avec le soutien de la communauté des donateurs, dans le domaine des interactions entre le commerce, l'environnement et le développement, et en particulier:

a) Poursuivre, en tant qu'activité de projet, les travaux du Groupe consultatif spécial sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés, et encourager les États membres intéressés à participer activement aux activités sectorielles et nationales du Groupe;

b) Renforcer ses travaux dans le cadre de l'Initiative BioTrade, en particulier des programmes nationaux BioTrade, et suivre les activités des partenariats lancés au Sommet mondial pour le développement durable et à la onzième session de la Conférence concernant la promotion du commerce, de la diversification des exportations et des investissements dans le commerce des produits biologiques;

c) Aider les pays en développement à tirer parti des possibilités de commerce et d'investissement découlant du Protocole de Kyoto, y compris le mécanisme pour un développement propre, en tant qu'activité de projet;

d) Poursuivre et renforcer ses travaux sur les mesures environnementales qui influent sur le commerce des pays en développement, ainsi que dans le domaine des biens et services environnementaux;

e) Aider les pays en développement à déterminer les droits de douane et les mesures réglementaires qui influent sur le commerce des biens et matériels relatifs aux sources d'énergie renouvelables, à déterminer ce que les pays en développement ont – ou auraient – la capacité de fournir en tant que pièces et éléments de ces matériels, et leur éventuelle prise en compte dans le cadre du mandat énoncé à l'alinéa iii) du paragraphe 31 de la Déclaration ministérielle de Doha;

f) Continuer d'étudier les perspectives commerciales des produits écologiques; la Commission se félicite des travaux réalisés par le Groupe d'étude international sur l'harmonisation et l'équivalence des normes dans l'agriculture biologique créé par la CNUCED, la FAO et la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM).

40. *Mesures prises*: À sa première session de fond tenue début novembre 2004, le Groupe consultatif sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés a décidé d'entreprendre les deux types d'activité ci-après: 1) réaliser une étude approfondie de faisabilité sur l'élaboration d'un «portail» pour orienter les utilisateurs de pays en développement vers les systèmes d'information en ligne sur les prescriptions environnementales obligatoires et facultatives et leur faciliter l'accès à ces systèmes; et 2) exécuter des projets sectoriels prévoyant des stratégies d'ajustement dynamiques pour satisfaire aux prescriptions environnementales sur les marchés d'exportation du matériel électrique et électronique et des produits horticoles. Ces activités ont facilité l'échange de données d'expérience nationales concernant les stratégies dynamiques d'adaptation aux nouvelles prescriptions environnementales sur des marchés d'exportation essentiels tels que la Chine, la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande, quatre pays qui comptent pour près de la moitié dans le total des importations de matériel électrique et électronique des pays de l'OCDE (non compris le commerce intra-UE). La CNUCED et la CESAP ont organisé conjointement à Bangkok, du 25 au 27 mai 2005, le premier atelier sur les aspects généraux des politiques d'ajustement stratégiques.

41. En ce qui concerne les exportations de produits horticoles, les activités sectorielles du Groupe consultatif visent à analyser des méthodes dynamiques d'adaptation aux nouvelles prescriptions des chaînes d'approvisionnement du secteur privé qui ont été introduites en réponse aux réglementations relatives aux limites maximales de résidus de pesticides (LMR), à la traçabilité des produits et au système d'analyse des risques aux points critiques (HACCP) sur des marchés d'exportation clefs.

42. Les activités du Groupe consultatif se concentrent sur EurepGAP, norme harmonisée qui pourrait progressivement remplacer les normes à plusieurs niveaux: celles-ci constituent des obstacles à l'entrée sur le marché et d'importants éléments de coût, en particulier pour les producteurs des pays en développement. Le Groupe consultatif examine la façon dont les conditions nationales (réglementaires, agronomiques et sociales) et les priorités de ces pays en matière de développement peuvent être prises en compte dans les codes nationaux de bonnes pratiques agricoles étalonnés suivant le système EurepGAP. Il encourage le dialogue entre les parties prenantes aux niveaux national et sous-régional sur les bonnes pratiques agricoles nationales, et fait appel aux compétences d'autres institutions telles que la FAO, la CESAP et la GTZ. Les codes nationaux étalonnés de bonnes pratiques agricoles revêtent une importance stratégique pour l'harmonisation des normes du secteur privé. Ils garantissent aux fournisseurs des pays en développement un niveau de prévisibilité, de transparence et d'homogénéité permettant de mieux définir et appliquer les «règles du jeu», et favorisent la mise en place d'organismes locaux de certification qui peuvent contribuer à réduire les frais d'homologation.

43. Dans le cadre des travaux du Groupe consultatif, des monographies nationales ont été réalisées pour les pays suivants: Ghana, Kenya et Ouganda en Afrique; Argentine, Brésil et Costa Rica en Amérique centrale et en Amérique du Sud; Malaisie, Philippines, Thaïlande et Viet Nam en Asie du Sud-Est. Ces monographies ont été examinées à l'occasion de deux ateliers sous-régionaux destinés aux parties intéressées, l'un pour l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud (Rio de Janeiro, 8-10 décembre 2005), l'autre pour l'Asie du Sud-Est (Manille, 28 et 29 décembre 2005). Un atelier sous-régional pour l'Afrique devrait être organisé début mars 2006.

44. Au titre de l'Initiative BioTrade, une assistance technique a été accordée pour établir de nouveaux programmes nationaux BioTrade au Costa Rica, sous l'impulsion d'INBio (Instituto Nacional de Biodiversidad), et en Ouganda, où l'Office ougandais de promotion des exportations joue un rôle de coordonnateur et où un groupe BioTrade a été créé. Le Programme de facilitation du commerce biologique, en coopération avec le Programme suisse de promotion des importations (SIPPO), a lancé au Viet Nam, en février 2005, des activités visant à soutenir le commerce d'ingrédients naturels obtenus grâce à l'utilisation durable de la diversité biologique. La phase de prospection, qui a permis de déterminer les possibilités d'exportation d'ingrédients naturels provenant de ce pays, a été suivie de l'octroi d'une assistance technique pour que les PME soient mieux à même d'accéder au marché européen.

45. Le New Ventures Biodiversity Investor Forum s'est avéré être un moyen efficace de réunir les principales parties intéressées des secteurs public et privé qui s'attachent à promouvoir des projets concrets dans le secteur du commerce des produits biologiques et d'attirer de nouveaux investisseurs dans l'optique du développement durable. Parmi les résultats les plus notables, il convient de mentionner le choix des 10 meilleures propositions commerciales (sur 160) reçues d'entreprises ayant décidé de participer à ce Forum. Celui-ci a eu lieu à Lima (Pérou) les 3 et 4 juin 2004, avec la participation d'environ 200 chefs d'entreprise, décideurs, investisseurs et représentants d'organismes de promotion des exportations et d'organisations internationales.

46. Par le biais du Programme de facilitation du commerce biologique, la CNUCED fournit une aide dans les domaines de la promotion des exportations, de l'accès aux marchés, de l'utilisation durable de produits et de services fondés sur la diversité biologique et de l'investissement dans ces produits et services. En 2004 et au premier semestre de 2005, les activités menées au titre de ce programme ont consisté essentiellement à soutenir les chaînes de valorisation de certains produits du commerce biologique dans les pays en développement, produits qui ont été choisis en fonction de leur contribution potentielle à l'utilisation durable et à la préservation de la diversité biologique. La CNUCED a en outre, en coopération avec l'Initiative concernant le bassin des Caraïbes (IBC) et le SIPPO, apporté son concours pour que les bénéficiaires du Programme de facilitation du commerce biologique puissent participer à divers salons professionnels: produits cosmétiques (Milan, avril 2004), Vitafoods (Genève, mai 2004), Health Ingredients Europe (Amsterdam, novembre 2004), CPhI (Bruxelles, décembre 2004) et Personal Care Ingredients (Paris, avril 2005). En 2005, les programmes nationaux BioTrade ont été invités à examiner et à approuver les principes et critères fondamentaux du commerce biologique susceptibles d'être appliqués pour sélectionner des entreprises spécialisées dans les produits biologiques. Le Programme de facilitation du commerce biologique a également lancé des études sur certaines dispositions législatives et normes commerciales européennes telles que le Règlement européen relatif aux nouveaux aliments et aux nouveaux ingrédients alimentaires et le système REACH (enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques). La CNUCED, le Centre international de commerce et de développement durable et la Sociedad Peruana de Derecho Ambiental (SPDA) ont par ailleurs organisé une réunion les 21 et 22 novembre 2005 pour examiner l'opportunité d'appliquer des signes distinctifs aux produits du commerce biologique.

47. La CNUCED a obtenu en 2005 un appui financier de la Fondation pour les Nations Unies (FNU) pour mettre en œuvre le programme andin BioTrade, envisagé depuis 2002. Grâce à ce partenariat, la diversité biologique occupe une place grandissante dans les préoccupations gouvernementales au niveau régional. La CNUCED a également obtenu des fonds du FNU pour

mettre au point les phases initiales du partenariat brésilien BioTrade. Enfin, le FNU a apporté un appui financier permettant d'entreprendre les activités prévues dans la phase d'élaboration du programme amazonien BioTrade, sous l'impulsion de l'Organisation du Traité de coopération amazonienne (ACTO). Les pays concernés effectueront tout d'abord des études d'évaluation nationales sur l'état du commerce des produits et services fondés sur la diversité biologique et en examineront les résultats avec les principales parties intéressées, en vue d'élaborer une proposition régionale pour le programme amazonien.

48. Le projet de la CNUCED relatif au mécanisme pour un développement propre (MDP) dans les pays les moins avancés (PMA) vise à promouvoir les possibilités d'investissement au titre du MDP en apportant un appui à la création d'entités opérationnelles public-privé dans les pays en développement, de façon à faciliter la mise au point de projets au titre de ce mécanisme et d'abaisser les coûts de transaction connexes. En aidant les PMA à entreprendre des activités au titre du MDP, le projet devrait inciter les parties intéressées au niveau national et les autorités nationales compétentes à renforcer la capacité des organismes nationaux désignés d'élaborer des dossiers susceptibles d'être pris en considération. Les activités réalisées au titre de ce projet en République-Unie de Tanzanie seront transposées dans d'autres PMA si des ressources suffisantes peuvent être dégagées.

49. La CNUCED s'est associée aux efforts de la Banque nationale brésilienne de développement économique et social (BNDES) dans la fourniture d'une assistance technique à la Commission interministérielle du changement climatique, le centre national de liaison pour l'élaboration de la politique brésilienne relative au climat. La partie du projet qui revient à la CNUCED consiste à promouvoir et à faciliter les projets d'investissement au titre du MDP au Brésil dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au niveau national. Parmi les principaux résultats de ce partenariat, il convient de mentionner la publication (en anglais et en portugais) d'un guide pratique sur le MDP à l'intention des investisseurs potentiels et des décideurs nationaux et étrangers.

50. À la Réunion d'experts sur les secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial (7-9 février 2005), la CNUCED a été priée d'accorder une attention particulière aux travaux sur les biocarburants «notamment par des études supplémentaires, des analyses, la coopération technique et la formation de consensus». Elle a donc lancé, en juin 2005, l'Initiative Biofuels avec l'appui initial du FNU et en partenariat avec l'Agence internationale de l'énergie, la FAO, PNUE-Risoe et d'autres organismes des Nations Unies. Cette initiative vise à aider les pays en développement à tirer le meilleur parti possible de leur potentiel bioénergétique en renforçant les capacités en matière de production, d'utilisation et de commerce de biocarburants et en sensibilisant les secteurs public et privé aux difficultés et aux possibilités découlant d'une utilisation accrue des biocarburants. Il s'agit également de promouvoir des moyens de mobiliser de nouveaux investissements, par exemple au titre du MDP. Des évaluations nationales et sectorielles seront, dans un premier temps, réalisées pour un groupe restreint de pays à l'aide de méthodes communes permettant de déterminer le potentiel bioénergétique et de préconiser un recours accru aux biocarburants.

51. Pour ce qui est des mesures environnementales qui influent sur le commerce des pays en développement, la CNUCED a achevé, à la fin de 2005, un projet d'une durée de trois ans relatif au renforcement des capacités analytiques et institutionnelles nécessaires pour s'adapter et satisfaire à des prescriptions environnementales et à des prescriptions sanitaires connexes

plus rigoureuses. Ce projet était axé sur six pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est (Bangladesh, Cambodge, Chine, Philippines, Thaïlande et Viet Nam) et huit pays d'Amérique centrale et des Caraïbes hispanophones (Costa Rica, Cuba, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama et République dominicaine). En Asie, les activités comprenaient des travaux d'analyse et des dialogues entre les parties prenantes sur les prescriptions environnementales et l'accès aux marchés dans les secteurs du matériel électrique et électronique, du cuir et de la chaussure, et des produits horticoles. En Amérique centrale, elles se sont concentrées sur les moyens de faciliter l'accès aux marchés pour les produits biologiques. Ces deux séries d'activités ont fourni des éléments d'appréciation et des contributions utiles pour le lancement des travaux du nouveau Groupe consultatif spécial de la CNUCED sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés. La CNUCED et plusieurs pays bénéficiaires (Chine, Thaïlande, Cuba, Costa Rica et République dominicaine) ont en outre régulièrement rendu compte au Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC des résultats des activités sectorielles. À la session ordinaire du Comité de l'OMC, le 6 juillet 2005, la CNUCED a été invitée à faire un exposé sur les aspects essentiels des activités menées aux niveaux sectoriel et national au titre du projet.

La CNUCED a réalisé des activités visant à renforcer la capacité des pays en développement de prendre en considération le mandat de négociation énoncé à l'alinéa iii) du paragraphe 31 de la Déclaration ministérielle de Doha, concernant la libéralisation du commerce international des biens et services environnementaux. Seule ou avec le PNUE, dans le cadre de l'Équipe spéciale sur le renforcement des capacités, la CNUCED a organisé un certain nombre d'ateliers nationaux (Philippines, Honduras, Nicaragua, Cuba) et sous-régionaux (République dominicaine, Pérou, Nicaragua) et de missions consultatives (Chine et Jordanie) pour aider les pays en développement à examiner les questions techniques liées à la gamme des produits visés, aux modalités de négociation et à tout problème d'exécution que les administrations douanières peuvent avoir à traiter. Ces activités ont utilement contribué à promouvoir une meilleure compréhension des propositions présentées à ce jour dans le cadre de la session extraordinaire du Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC.

52. La cinquième réunion de l'Équipe spéciale internationale sur l'harmonisation et l'équivalence des normes dans l'agriculture biologique⁹ s'est tenue à Hammamet (Tunisie) du 5 au 7 décembre 2005: y ont participé les parties prenantes, gouvernementales ou non, de plus d'une vingtaine de pays, qui prennent actuellement part aux travaux de l'Équipe spéciale internationale, ainsi que des représentants de l'OMC, de l'OCDE, du PNUE et de la CEE, du secteur privé, y compris des organismes de certification, des organismes d'accréditation, des milieux professionnels et d'ONG internationales. L'Équipe spéciale internationale a déterminé les critères à appliquer pour évaluer les moyens d'harmoniser les réglementations régissant

⁹ Face aux difficultés commerciales créées par la pléthore de réglementations et de normes en matière d'agriculture biologique, la CNUCED s'est associée à la FAO et à l'IFOAM pour créer, en février 2002, l'Équipe spéciale internationale sur l'harmonisation et l'équivalence des normes dans l'agriculture biologique. L'Équipe spéciale internationale est une structure ouverte où les institutions privées et publiques qui contribuent à réglementer le secteur de la production biologique peuvent dialoguer. Son objectif est de faciliter les échanges internationaux et l'accès des pays en développement aux marchés internationaux de produits agricoles biologiques.

le secteur de la production biologique, les trois principaux domaines à prendre en considération étant: a) la rationalisation des normes; b) la rationalisation des procédures d'évaluation de la conformité au niveau de la certification; et c) la rationalisation du mécanisme d'approbation appliqué par les organes d'évaluation de la conformité. Dans le cadre de l'Équipe spéciale du PNUE et de la CNUCED sur le renforcement des capacités, diverses activités ont été exécutées en vue de promouvoir la production et l'exportation de produits de l'agriculture biologique provenant des pays en développement¹⁰.

53. Un nouveau projet de l'Équipe spéciale destiné à promouvoir l'agriculture biologique et le commerce des produits qui en sont issus en Afrique de l'Est a débuté en octobre 2005 à la suite de consultations nationales et sous-régionales menées au Kenya, en République-Unie de Tanzanie et en Ouganda en septembre et octobre 2004 et en juillet 2005. Le projet vise à contribuer à un développement rural durable, à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté dans ces trois pays, en encourageant la production et l'exportation de produits agricoles biologiques et la coopération régionale dans ce secteur.

54. Dans le cas de l'Amérique centrale et des pays hispanophones des Caraïbes, la CNUCED a contribué à des débats et a fait réaliser des études de cas, afin d'examiner les possibilités d'augmenter la production et les exportations de produits issus de l'agriculture biologique et de définir des politiques permettant de soutenir ces efforts aux niveaux national et régional. Les résultats de ces activités et les recommandations formulées à ce sujet ont été examinés au cours d'un atelier régional sur les prescriptions environnementales, l'accès au marché et les possibilités d'exportation concernant les produits biologiques, organisé en mars 2005 à San José (Costa Rica).

¹⁰ Un atelier international consacré à l'agriculture biologique a par exemple été organisé à Bruxelles en février 2002, et la question de l'agriculture biologique a été examinée à l'occasion de l'atelier de l'Équipe spéciale sur le renforcement des capacités organisé à l'intention des pays des Caraïbes à Kingston (Jamaïque) en 2003.